

FIP Entrepreneurs & Familles

CENTRE n°3



Ile-de-France
Centre
Auvergne
Rhône-Alpes

Terres d'entrepreneurs ...

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

 **NTREPRENEUR**
VENTURE

Société de Gestion agréée en mai 2000 par l'Autorité des Marchés Financiers
(N° Agrément AMF GP 00014)

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

Entrepreneurs & familles

CENTRE n°3

Pourquoi investir dans un FIP ?

/ PARTICIPATION AU POTENTIEL DE NOS RÉGIONS

Investissez dans des entreprises familiales en phase de développement.

Entrepreneur Venture tisse depuis de nombreuses années des liens avec les acteurs économiques et publics locaux, pour trouver des entreprises régionales de talent, porteuses de projets et d'avenir. Pour la majorité en phase de développement, nous avons la conviction qu'elles seront sources de richesses et créatrices d'emplois. En contrepartie d'une prise de risque en capital, votre argent investi contribue au succès économique de votre région.

/ INVESTIR DANS DES PME FAMILIALES, SANS CONTRAINTES SECTORIELLES

Aujourd'hui, le FIP constitue une véritable possibilité pour un particulier d'investir sur le marché du Capital Investissement non coté, sans contrainte sectorielle. Alors, investissez dans des PME familiales en plein essor pour diversifier votre patrimoine, en contrepartie d'une prise de risque en capital et d'un placement bloqué sur le long terme*.

Les PME dans lesquelles vous investissez ne sont pas cotées sur le marché réglementé. Les comptes du fonds sont certifiés à intervalles réguliers par un commissaire aux comptes.

/ FISCALITÉ

Un double avantage fiscal vous permet de profiter d'une réduction d'ISF et/ou d'une réduction d'impôt sur le revenu à l'entrée, et d'être exonéré d'impôts sur les plus-values à la sortie.

* Les avantages fiscaux sont la contrepartie d'un blocage de vos parts jusqu'au 30/06/2018, cette durée pouvant aller jusqu'au 30/06/2020 sur décision de la société de gestion.

La stratégie d'investissement

Investir dans le FIP Entrepreneurs & Familles - Centre N°3, c'est s'engager à moyen-long terme sur un produit de Capital Investissement qui :

- Présente un risque en capital ;
- Est bloqué jusqu'au 30/06/2018, cette durée pouvant aller jusqu'au 30/06/2020 sur décision de la société de gestion.
Toutefois, à partir de la 5^{ème} année, Entrepreneur Venture pourra procéder à des distributions en fonction des disponibilités du FIP Entrepreneurs & Familles - Centre N°3.

Le choix des entreprises familiales

Des études montrent que les entreprises familiales affichent traditionnellement des performances supérieures aux autres entreprises françaises. En particulier, elles peuvent se prévaloir d'une meilleure solidité financière et d'une plus grande stabilité des effectifs*.

Ces qualités leur permettent également de traverser plus facilement les éventuelles crises économiques*.

Cela semble naturel lorsque l'on pense que le dirigeant désireux de léguer son entreprise aux générations futures adoptera naturellement une stratégie de long terme, responsable.

Un investissement diversifié

50%

OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Entrepreneur Venture a pour objectif d'investir 50% maximum de l'actif du FIP dans des émissions d'obligations convertibles de PME/PMI familiales non cotées, en phase de développement.

Il existe, selon nous, une anomalie de marché sur le financement des PME qui est source d'opportunité :

- > Les PME les plus solides sont très demandeuses d'une solution obligataire, synonyme de financement sans dilution.
- > L'offre obligataire est peu développée pour les PME.

Conséquence : les obligations convertibles émises depuis 2010 par des PME affichent souvent des taux d'intérêt élevés.

Nous chercherons à investir dans des PME présentant :

- > Des cashs flows importants permettant le remboursement de l'obligation**,
- > Une maturité dans leur développement.

40%

ACTIONS NON COTÉES

Entrepreneur Venture a pour objectif d'investir 40% minimum de l'actif du FIP dans des augmentations de capital de PME/PMI familiales non cotées, en phase de développement (dont 20% d'entreprises jeunes), des régions Ile-de-France, Centre, Auvergne et Rhône-Alpes.

10%

OPCVM MONÉTAIRES ET DEPOTS A TERME

Entrepreneur Venture conserve 10% du fonds en trésorerie gérée de façon prudente dans des OPCVM monétaires ou dépôts à terme.

* Source ASMEP, travaux réalisés par les Professeurs José Allouche (Université Paris I Sorbonne) et Bruno Amann (IEP de Toulouse).

** Le remboursement du capital et des intérêts n'est pas garanti et est lié à la santé financière de l'émetteur.

La fiscalité

À L'ENTRÉE :

> **UNE RÉDUCTION D'ISF MAXIMALE DE 18 000 €** : vous bénéficiez d'une réduction d'ISF égale à **45%** de la part de votre investissement affectée à l'ISF et ce, dans la limite de 18 000 €.

> **UNE RÉDUCTION D'IRPP MAXIMALE DE 4 320 € POUR UN COUPLE ET 2 160 € POUR UN CÉLIBATAIRE** : vous bénéficiez d'une réduction d'IRPP égale à **18%** de la part de votre souscription affectée à l'IRPP et ce, dans la limite de 4 320 € pour un couple (marié ou pacsé et soumis à une imposition commune) et 2 160 € pour un célibataire.

PENDANT LA DÉTENTION, EXONÉRATION DE L'ISF : 90% de votre investissement sort du patrimoine de référence servant de base pour le calcul de votre ISF, et ce, pendant toute la durée de détention. Vous profitez ainsi tous les ans d'une réduction d'ISF supplémentaire et cumulable.

À LA SORTIE, EXONÉRATION D'IMPÔTS SUR LES PLUS-VALUES : à la sortie, vous bénéficiez d'une exonération d'impôts sur les plus-values, hors prélèvements sociaux.

SIMULATION DES AVANTAGES FISCAUX LIÉS À UN INVESTISSEMENT DE 10 000 € DANS CE FIP, POUR UN CONTRIBUABLE :

Souscription totale au FIP	Part de la souscription affectée à l'ISF	Part de la souscription affectée à l'IR	Réduction ISF	Réduction IR	Avantages fiscaux cumulés	Exonération de la base taxable à l'ISF
10 000 €	10 000 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	9 000 €
10 000 €	8 000 €	2 000 €	3 600 €	360 €	3 960 €	9 000 €
10 000 €	5 000 €	5 000 €	2 250 €	900 €	3 150 €	9 000 €
10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	1 800 €	1 800 €	9 000 €

Les avantages fiscaux sont la contrepartie d'un blocage de vos parts jusqu'au 30/06/2018, cette durée pouvant aller jusqu'au 30/06/2020 sur décision de la société de gestion.



**SIMULEZ EN DIRECT
VOTRE ÉCONOMIE
RÉELLE D'IMPÔT SUR**

www.entrepreneurventure.com

Questions / Réponses

Qu'elles sont les sociétés éligibles aux FIP ?

Les PME/PMI éligibles opèrent dans tous les secteurs d'activité, sans contrainte d'innovation. Elles doivent néanmoins compter moins de 250 personnes, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Je n'habite pas dans les 4 régions d'investissement du FIP, puis-je y souscrire ?

Tout contribuable imposable à l'IRPP ou à l'ISF en France peut souscrire.

Quand pourrais-je bénéficier des avantages fiscaux ?

La réduction d'impôt sur le revenu s'applique au titre de 2012. La réduction d'ISF s'applique au titre de 2012 en cas de souscription avant le 15 juin, au titre de 2013 en cas de souscription postérieure.

Ces réductions d'impôts sont-elles renouvelables ?

Oui. Vous pouvez souscrire des parts de FIP plusieurs années consécutives. Vous bénéficierez à chaque fois des réductions d'impôts.

Qu'en est-il de l'attestation fiscale de souscription ?

Votre attestation vous sera envoyée avant fin septembre 2012 pour l'ISF et en 2013 pour l'IR, par le dépositaire des fonds ou la société de gestion. À vous de joindre cette attestation à votre déclaration IR ou ISF, ainsi qu'une copie de votre bulletin de souscription attestant que vous avez pris l'engagement de conserver vos parts au minimum

5 ans. La société de gestion procédera au rachat des parts à partir de cinq ans et jusqu'à sept ans maximum sur décision de prorogation de la société de gestion.

Comment suivre l'évolution de mon FIP ?

Deux fois par an, vous recevrez une lettre d'information faisant le point sur la politique d'investissement et l'évolution de l'actif du fonds.

Comment les parts de FIP sont-elles évaluées ?

Chaque semestre, l'ensemble des actifs du fonds fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci permet de calculer la valeur liquidative des parts, attestée par PriceWaterhouseCoopers, le commissaire aux comptes du fonds.

Quand puis-je demander le rachat de mes parts ?

La société de gestion procédera au rachat des parts à partir de cinq ans et jusqu'à sept ans maximum sur décision de prorogation de la société de gestion, à compter de votre souscription sur la dernière valeur liquidative connue. À l'issue de cette période de blocage, les plus-values éventuelles que vous pouvez réaliser sur les parts sont exonérées d'impôts (hors prélèvements sociaux).

Existe-t-il une garantie de capital pour ce placement ?

Non. Le fonds est exposé au risque de perte en capital.

Pourquoi choisir Entrepreneur Venture ?

/ UN EXPERT DU NON COTÉ

Entrepreneur Venture est une société de gestion exclusivement dédiée au Non Coté depuis plus 10 ans.

Des entrepreneurs au service d'autres entrepreneurs

Entrepreneur Venture a été créée par des entrepreneurs qui ont fait avec succès le parcours de la page blanche à la création de l'entreprise jusqu'à la cotation en bourse ou la sortie industrielle. Dans ce cadre, le partenariat « d'entrepreneurs à entrepreneurs » prend tout son sens et permet une collaboration pleine et entière avec les chefs d'entreprise.

Une solide expérience

Avec 10 ans d'expérience dans le financement de PME et la gestion d'actifs, basée à Paris et à Hong Kong, Entrepreneur Venture possède tous les atouts en tant que société de gestion indépendante pour sélectionner des entreprises de qualité, qu'elles soient cotées ou non. Vous bénéficiez d'une compétence réservée jusque là aux grands investisseurs institutionnels français et étrangers.

Un positionnement de leader

Avec plus de 175 millions de collecte en 4 ans et des partenariats de qualité, Entrepreneur Venture se place comme l'un des leaders* des FIP éligibles au dispositif fiscal sur l'ISF.

CEUX QUI NOUS ONT DÉJÀ FAIT CONFIANCE *

AXA, Crédit Agricole, BNP Paribas, B* Capital, Cisco, Caisse des dépôts, CNP, CS First Boston, Nokia, Siemens, Oséo, Vivendi.

* Investisseurs dans nos FCPR et partenaires commerciaux d'Entrepreneur Venture

/ UNE IMPLICATION FORTE AUPRÈS DES RÉGIONS

Entrepreneur Venture s'implique, au quotidien, auprès des acteurs économiques et publics locaux et s'engage, à travers ses FIP à favoriser l'investissement dans les régions.

Parce que les entreprises régionales sont les premières sources de création d'emplois et parce que c'est en assurant le développement des PME/PMI régionales non cotées, que vous participerez au dynamisme économique de votre région.

/ UN LARGE CHOIX PERMETTANT UNE SÉLECTION EXIGEANTE

L'engagement d'Entrepreneur Venture au niveau local depuis des années en fait un acteur incontournable des PME en développement. Cette position reconnue permet la remontée naturelle d'un très grand nombre de dossiers d'investissement et la mise en place d'une sélection exigeante (+ de 1 000 dossiers reçus en 2011).

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Période de souscription : jusqu'au 15 juin 2012 pour bénéficier des réductions d'impôt au titre de l'ISF 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012 au titre de l'impôt sur le revenu 2012 et l'ISF 2013.

Valeur de la part : 1 000 euros.

Valorisation : semestrielle.

Rachat : pas de rachat par le fonds avant 5 ans, sauf cas légaux (invalidité, décès).

Durée de placement : blocage 5 ans avec possibilité de prorogation 2 x 1 an, sur décision de la société de gestion. En revanche, à partir de la 5^{ème} année des distributions sont possibles.

Dépositaire : RBC Dexia Investor Services Bank France S.A.

Société de gestion : Entrepreneur Venture.

Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers.

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

ATTENTION : le FIP est par nature un produit à risques, sans garantie en capital, qui s'adresse à des investisseurs ayant un objectif de réduction d'impôts, en contrepartie d'un engagement de conservation des parts, et un horizon de placement supérieur à 5 ans. Il ne devrait pas représenter plus de 5% du patrimoine de l'investisseur.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du Fonds, votre argent est bloqué jusqu'à la fin du terme du Fonds, soit pendant une durée de cinq ans ou, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans, sept ans, soit au plus tard le 30 juin 2020. Le Fonds, un fonds d'investissement de proximité, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du présent règlement du Fonds (le « Règlement »).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif total en titres éligibles au quota d'investissement au 31 décembre 2011	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
FIP Entrepreneurs Est	Novembre 2007	62,1%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs & Régions	Avril 2008	62,5%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs Est 2	Novembre 2008	63%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs Sud Est	Décembre 2008	65,5%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs Ouest	Décembre 2008	63,6%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs & Régions 2	Mai 2009	64,7%	31/12/2010
FIP Développement Durable	Décembre 2009	64,1%	31/10/2011
FIP Entrepreneurs Est 3	Décembre 2009	60,1%	31/10/2011
FIP Entrepreneurs Ouest 2	Décembre 2009	60,2%	31/10/2011
FIP Entrepreneurs & Régions 3	Mai 2010	61,0%	31/12/2011
FIP Entrepreneurs Centre	Juin 2010	62,7%	31/12/2011
FIP Entrepreneurs Est 4	Décembre 2010	8,2%	31/10/2012
FIP Entrepreneurs Ouest 3	Décembre 2010	7,3%	31/10/2012
FIP Croissance Verte	Décembre 2010	21,6%	31/10/2012
FIP Entrepreneurs & Familles - Centre 2	Juin 2011	0,8%	30/04/2013
FIP Entrepreneurs & Régions 4	Juin 2011	0,3%	30/04/2013

Entrepreneur Venture Gestion SA au capital de 500 175 € RCS Paris B 431633452
Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
sous le numéro GP 00 014.
39 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 Paris.
Tel : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89

www.entrepreneurventure.com



Société de Gestion agréée en mai 2000 par l'Autorité des Marchés Financiers
(N° Agrément AMF GP 00014)